

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :

Le Conseil Municipal : 53

N°143

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 46

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2020

L'AN deux mille vingt, le 15 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni à L'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, ALLAIN Philippe, BAZIZ Yasmina, BIDAL Damien, BOUZIDI Zakia, DANDRIEUX Dominique , DAUVERGNE Véronique, GODIN Guillaume, GRANVORKA Princesse, HADJI-GAVRIL Michel, LEGENDRE Jerome, LENZI Ling, LESERRE Jose, LOE Patricia, MARTIN Samuel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, SACK Pierre, SACKHO Kourtoum, MESSEZ Marie-francoise , Adjoints au Maire

ANQUETIL Marie Amelie, AUGY Thierry, BELAIR Katalyne, BOUCHA Safia, BUTT Zishan, CHARTIER Lewis, CHIKHDENE Zayen, COHEN-HADRIA Yonel, DA SILVA Solene, DAGUET Anthony, DESCAMPS Alain, FAUCHEUX Gilbert, GILLY Jean Paul, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, GRYNBERG DIAZ Sandrine, GUERRIEN Marc, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, KARMAN Jean jacques, KARROUMI Sofienne, LE ROY Franck, NAULEAU Pierre yves, NEDELEC Soizig, SCHROEDER Cédric, VACHER Annie, YAOU Fatima, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Nadege NIFEUR

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Sandrine DESIR

Madame Karine FRANCLET

Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Madame Christiane DESCAMPS

Monsieur Alain DESCAMPS

Secrétaire de séance : Ling LENZI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et
Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Appel d'offres relatif aux prestations de médecine professionnelle et préventive pour les agents de la ville, du CCAS et la Caisse des Ecoles pour les années 2021 à 2024. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-17 et L.2122-18, L.2122-21 et L.2122-23 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6, L2113-7, L2113-8, L2124-1 et L2124-2 ;

Vu la délibération n°126 du 8 juillet 2019 approuvant la création du groupement de commandes entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des écoles ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ;

Vu l'avis favorable du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en date du 18 septembre 2020 ;

Vu le projet de marché ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la collectivité doit veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que chaque collectivité doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service ;

Considérant que la collectivité souhaite recourir à un prestataire extérieur pour la réalisation de ces prestations ;

Considérant que pour ce faire il y a lieu d'engager une procédure de mise en concurrence ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet de marché relatif aux prestations de service de médecine professionnelle et préventive pour la Ville d'Aubervilliers, le Centre communal d'action sociale et la Caisse des écoles, passé pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2021, reconductible trois fois par période d'un an, soit une date de fin au plus tard le 31 décembre 2024.

Les prestations seront établies sur la base d'un prix forfaitaire.

AUTORISE le Maire, consécutivement à la décision de la Commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, à signer le marché avec l'opérateur économique ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Maire,

Karine FRANCKET



Reçu en Préfecture le : 23/10/20
Affiché/publié le : 23/10/20
Notifié le :
Certifié exécutoire le : 23/10/20

